

Québec, le 10 décembre 2012

Monsieur Guy Dufour  
Directeur général  
Campus Notre-Dame-de-Foy  
5000, rue Clément-Lockquell  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1B3

**Objet : Suivi apporté à l'évaluation de programme *Commercialisation de la mode* (571.C0)**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 10 octobre 2012, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures prises par le Campus Notre-Dame-de-Foy pour donner suite à l'évaluation du programme *Commercialisation de la mode* (571.C0).

Dans son rapport produit en janvier 2011, la Commission concluait que le programme *Commercialisation de la mode* du Campus Notre-Dame-de-Foy était problématique et elle formulait à son égard sept recommandations. En réponse à la version préliminaire du rapport, le Campus a transmis un deuxième rapport d'autoévaluation de ce programme qui a permis de répondre de façon satisfaisante à trois des sept recommandations, soit celles portant sur l'application de la politique d'évaluation des programmes (PIEP) dans ses évaluations de programme, sur l'élaboration d'un plan d'action et sur l'évaluation des apprentissages. Ce suivi porte sur les quatre recommandations toujours en vigueur.

La Commission avait recommandé au Collège de se donner les mécanismes lui permettant de connaître les attentes et besoins du marché du travail, de les analyser et d'y donner les suites appropriées afin d'assurer la pertinence de la mise en œuvre locale de son programme et cela dans le respect des buts généraux et spécifiques du programme. Jusqu'à présent, le Collège a élaboré un nouveau profil de sortie du diplômé qui détermine cinq perspectives d'emploi : achat, gestion d'une entreprise de vente au détail, commerce de gros, promotion de la mode et mise en marché de la mode. De plus, il a rédigé un document démontrant comment l'étudiant est en contact continu avec l'industrie de la mode tout au long du programme, selon une séquence stratégique. Pour

la suite, il envisage de réviser sa PIEP et d'y inclure des mécanismes réalistes visant à valider la pertinence des différents programmes du Collège auprès des employeurs. Il prévoit également analyser les données du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) et intégrer à son plan de travail un objectif lié à la validation de la pertinence de son programme. La Commission s'attend à être informée des résultats obtenus par le Collège au regard de la pertinence de son programme.

La Commission avait également recommandé au Collège d'accroître la cohérence du programme, de s'assurer du développement de l'approche programme en *Commercialisation de la mode* et d'appuyer ses enseignants en ce sens. Le Collège a déployé beaucoup d'efforts pour faire de la formation générale une composante essentielle du programme. De plus, l'épreuve synthèse de programme a été entièrement revue à la suite des travaux réalisés pour établir le nouveau profil de sortie. Une révision des plans-cadres et des plans de cours est actuellement en cours et le développement de l'approche programme est prévue dans le plan institutionnel de réussite. La Commission prend note des actions entreprises par le Collège et s'attend à être informée, lorsque l'implantation du nouveau programme sera terminée, des résultats obtenus au regard de la cohérence de son programme.

Une autre recommandation portait sur le respect du devis ministériel au regard de l'adaptation de la formation générale propre au programme. Le Collège souligne que la révision des plans-cadres et des plans de cours permettra que les éléments de compétences soient respectés. La Commission s'attend à recevoir des plans de cours de la formation générale propre pour examiner si celle-ci est adaptée au programme dans le respect du devis ministériel.

La dernière recommandation visait à s'assurer que l'évaluation de l'épreuve synthèse de programme permette d'attester l'intégration individuelle des compétences du programme. Le Collège a entièrement revu son épreuve synthèse de programme en tenant compte des observations de la Commission. La recommandation peut donc être levée.

La Commission tient à souligner les efforts déployés par le Collège en vue d'améliorer la mise en œuvre de son programme de *Commercialisation de la mode* et s'attend à recevoir les suites concernant les trois recommandations maintenues au moment qu'il jugera opportun. Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M<sup>me</sup> Ghislaine Picard, directrice des études